

Les étudiants victimes du sous-financement des hautes écoles

■ Certaines augmentent les frais d'inscription. La Fef s'inquiète.

Fin mai, le conseil d'administration de l'Ecole normale catholique du Brabant wallon (ENCBW) a voté l'augmentation des frais d'inscription (minerval officiel, droit d'inscription complémentaire et frais administratifs). La raison ? "L'ENCBW doit combler un déficit budgétaire", explique Corinne Martin, présidente de la Fédération des étudiants francophones (Fef). Ils dénoncent vraiment le manque de moyens, comme la Fef l'a fait avec d'autres acteurs – directeurs de hautes écoles et d'écoles supérieures des arts, recteurs, syndicats, personnel administratif – où nous dénonçons la situation critique dans laquelle les établissements sont actuellement à cause du sous-financement de l'enseignement supérieur".

"Une barrière à l'accessibilité"

Pour bien comprendre la situation, il faut distinguer le minerval qui est appliqué aux étudiants inscrits à l'université de celui pratiqué dans les hautes écoles. Pour les premiers, le décret "démocratisation" de 2010 impose la non-indexation du minerval, qui reste fixé au montant maximum de 835 euros jusqu'à la rentrée académique 2014-2015. Pour les seconds, "il n'y a pas de minerval fixe dans les hautes écoles", indique Corinne Martin, mais

bien un montant plancher et un montant plafond (fixés par décret) qui diffèrent selon la filière, le réseau, etc." Augmenter le montant des frais d'inscription dans les limites fixées n'est donc pas illégal.

"Mais politiquement, c'est quelque chose que la Fef refuse", martèle l'étudiante. A

l'ENCBW, les frais d'inscription ont été augmentés de 30%. "Ce n'est pas justifiable car cela signifie que les étudiants doivent sortir cet argent supplémentaire de leur poche pour accéder à l'enseignement supérieur, ce qui est une barrière à l'accessibilité vu le système d'aide financière, de bourses, etc. en Belgique qui n'est pas optimal", poursuit-elle.

"Un risque de généralisation"

Corinne Martin prévient : "On ne pourra pas augmenter indéfiniment les frais d'inscription des étudiants. A un moment donné, il faudra une réflexion, qui doit venir du pouvoir politique, sur la question du financement de l'enseignement supérieur et vraiment dégager des moyens pour sortir du système de l'enveloppe fermée qui empêche les établissements de faire face à l'afflux d'étudiants et pour refinancer publiquement l'ensei-

gnement supérieur à la hauteur de ses besoins".

Car face à l'urgence du manque de moyens, d'autres hautes écoles pourraient être tentées d'augmenter leurs frais d'inscription. "Il y a un risque de généralisation", s'inquiète la Fef.

Un des enjeux de la prochaine législature sera de mettre en place un décret "minerval" pour les hautes écoles. Mais, avertit encore la présidente de la Fef, "augmenter les frais d'inscription déjà maintenant avant qu'il y ait un nouveau ministre de l'Enseignement supérieur peut être une stratégie des hautes écoles pour atteindre le plafond légal et, en cas de décret 'minerval', dire qu'elles veulent y rester et que s'il y a une harmonisation des frais d'inscription vers le bas, elles ne pourront pas gérer ces coûts supplémentaires".

St. Bo.

835€

MINERVAL UNIVERSITAIRE

Depuis 2010, le montant maximum du minerval dans les unifs est fixé à 835 euros.

350€

DANS LE TYPE LONG

L'étudiant devra s'acquitter d'un minerval allant de 350,03€ à 454,47€ pour la dernière année du cycle d'études.

175€

DANS LE TYPE COURT

Le droit d'inscription dans le supérieur de type court va de 175,01€ à 227,24€ pour la dernière année d'études.

836€

FRAIS D'INSCRIPTION

Les hautes écoles, outre le minerval, perçoivent souvent un droit d'inscription ainsi que des frais administratifs. Le tout ne peut pas dépasser 836,96€.

Les recteurs réclament 20 millions par an

C'est dans l'austère bâtiment du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), que les recteurs des universités francophones se sont rappelés mardi au bon souvenir des politiques. Leur message est sans ambages : il est urgent de refinancer les universités. Rappelant le rôle essentiel de l'enseignement universitaire dans notre société, Bernard Rentier, président du Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique (Cref), a vigoureusement rappelé l'étendue des défis à venir.

Le constat du définancement est sans appel : alors que le nombre d'étudiants universitaires a crû de 37 % en 15 ans, l'allocation par étudiant a, elle, diminué de 15 %. Didier Viviers, recteur de l'ULB, se fait plus piquant : "Nous avons touché le fond. Cela pose des questions fondamentales sur le type de société dans laquelle nous voulons vivre".

Le Cref rappelle dans son memorandum 2014 que, contrairement aux autres niveaux d'enseignement, les universités ont été soumises depuis 1996 à un régime spécial de subvention : celui de l'enveloppe fermée. Régime

où l'enveloppe globale de la subvention n'est pas liée au nombre d'étudiants mais à l'indice des prix à la consommation, pénalisant les universités à moyen terme.

Trois pour cent en cinq ans

Avançant ses revendications une fois les échéances électorales passées, le Cref espère ainsi faire entendre sa voix. Tout d'abord, l'augmentation annuelle de l'enveloppe financière de 3 % – hors index – pendant cinq ans, soit 20 millions d'euros par an. Ensuite, la réaffirmation de la nécessaire autonomie des universités et la consultation des recteurs avant toute déclaration de politique communautaire.

Bruno Delvaux, recteur de l'UCL, rappelle que l'enjeu n'est pas que national : dans un marché du travail de plus en plus globalisé, les universités se doivent de ne pas nuire à la compétitivité de leurs étudiants. Singulièrement en période de crise. La balle est à présent dans le camp des politiques.

O. T. (st.)